

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION VAR ESTEREL MEDITERRANEE**COMPTE RENDU SOMMAIRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Nombre de Conseillers : 12 En exercice : 12
--

Séance du : 26 octobre 2018

Date de publication : - 6 NOV 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six octobre à neuf heures trente, le Bureau de la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée régulièrement convoqué le dix-neuf septembre deux mille dix-huit, s'est réuni à la communauté d'agglomération Var Estérel Méditerranée, sous la Présidence de M. BERTORA, Président.

PRESENTS: MM. BERTORA – BOUDOUBE – BROGLIO – MORENON – MOUGIN – MMES MARENCO – DUMONT.

REPRESENTES : Conformément à l'article L. 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales, ont donné pouvoir de voter en leur nom : M. MASQUELIER à Mme MARENCO ; M. OLLIVIER à M. BERTORA ; Mme ROUBEUF à Mme DUMONT ; M. PERRIN à M. MOUGIN ; Mme NEVEUX à M. BROGLIO.

SECRETARE DE SEANCE : Mme MARENCO.

N° délib	RAPPORTEUR	TITRE DES DELIBERATIONS	VOTES
1.	Mme MARENCO	<p>FINANCES Réaménagement dette VAR HABITAT -Garantie d'emprunt accordée à L'OFFICE DE L'HABITAT DU VAR pour l'opération de réhabilitation de 24 logements sociaux à Saint-Raphaël « RESIDENCE « LE DRAMONT 2 ».</p> <p><u>Synthèse du rapport</u> Par délibération n°12 du 25 mai 2012, la CAVEM a accordé à Var Habitat une garantie de 100% pour le prêt CDC n° 1233790 de 671.000 € destiné à financer la réhabilitation de 24 logements sociaux résidence « Le Dramont 2 ». Dans le cadre des mesures d'accompagnement suite à la mise en place de la réduction de loyer de solidarité (RLS), la Caisse des dépôts et Consignations propose aux organismes HLM soumis à la RLS une option d'allongement de 5 ou 10 ans de la durée résiduelle de certaines lignes de prêt. L'objectif de cette mesure est d'alléger le montant de l'annuité de remboursement pour améliorer l'autofinancement des organismes HLM.</p> <p>Il est proposé au Bureau communautaire de bien vouloir acter ce réaménagement pour le prêt CDC n°1233790 contracté par Var Habitat.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
2.	Mme MARENCO	<p>HABITAT Intervention sur le parc de logement privés – Attribution de subventions aux propriétaires privés.</p> <p><u>Synthèse du rapport</u> La CAVEM attribue des aides en faveur de la rénovation des logements privés et de la production d'une offre locative privée à vocation sociale. Elle gère également les aides de la Région dans le cadre du programme d'intérêt général « Rénover pour Habiter Mieux ».</p> <p>Il est proposé d'attribuer un montant total de 31.017 € correspondant à 21.323 € d'aides de la CAVEM et 9.694 € d'aides de la Région pour la rénovation de douze logements.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

3.	M. BERTORA	<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Chambre de Commerce et d'Industrie du Var – Convention au titre de l'action « promotions des territoires » dans le cadre du salon de l'immobilier d'entreprise SIMI 2018.</p> <p><u>Synthèse du rapport</u> La CAVEM, dans le cadre de son action d'accompagnement vers les entreprises et suite aux modifications apportées par la loi NOTRE en date du 7 août 2015, la Communauté d'Agglomération Var Estérel Méditerranée voit ses compétences obligatoires et optionnelles évoluer. Sa compétence de développement économique prend ainsi une nouvelle dimension.</p> <p>Dans ce cadre, la CAVEM souhaite mener des actions communes de promotion territoriale, notamment vers les acteurs de l'immobilier d'entreprise, afin d'encourager le développement et l'implantation d'entreprises, sous l'appellation « Promotion des territoires ». Elle porte aussi une ambition très forte de mobilisation des acteurs économiques autour des enjeux de l'attractivité du territoire.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE
4.	M. BERTORA	<p>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE Appel à projets (AAP) de la Direction Générale de l'Aménagement, du Logement et de la Nature – « APPUI A LA MISE EN ŒUVRE DES FEUILLES DE ROUTE DES ATELIERS » - Projet de la Basse Vallée de l'Argens - Mise en œuvre opérationnelle du concept de hameau agricole – Convention de mise en œuvre entre l'Etat et la CAVEM.</p> <p><u>Synthèse du rapport</u> La CAVEM a participé à l'Atelier des territoires déployé entre 2013 et 2015 sur le territoire de la Basse Vallée de l'Argens et a répondu en mars 2018 à l'appel à projets lancé par l'Etat pour un appui à la mise en œuvre des feuilles de route des ateliers.</p> <p>Par courrier en date du 14 juin 2018, le Directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN) à Paris a informé le Président de la CAVEM que le projet déposé avait été retenu parmi 17 candidatures. Un seul autre projet a été retenu pour la Région Provence Alpes Côte d'Azur.</p>	ADOPTE A L'UNANIMITE

		Il y a donc lieu à présent de formaliser le soutien apporté par l'Etat par une convention de mise en œuvre du « projet innovant de Hameaux Agricoles de la Basse Vallée de l'Argens pour une revalorisation des espaces agricoles dans un territoire à risque ».	
5.	M. BOUDOUBE	<p>FONCTION PUBLIQUE Mise à disposition à temps complet d'un agent de la CAVEM au profit d'Estérel Côte d'Azur.</p> <p><u>Synthèse du rapport</u></p> <p>Approbation de la convention de la mise à disposition à temps complet d'un agent de la CAVEM au profit d'Estérel Côte d'Azur du 14 mai 2018 au 31 mars 2019 pour exercer la fonction de chargé de communication Webmaster.</p>	ADOpte A L'UNANIMITE

Le présent compte-rendu sommaire est certifié conforme aux débats du Bureau communautaire Var Estérel Méditerranée et affiché conformément à la loi.

Fait à Saint-Raphaël, le - 6 NOV 2018

POUR EXTRAIT CONFORME,
PRESIDENT,



Roland BERTORA